



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Bureau régional du Québec
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Est, 9^{ième} étage
Montréal (Québec) H2Z 1X4

Téléphone : (514) 283-2999
Télécopieur : (514) 283-3103

Par courriel

Le 11 juin 2015

L'honorable Gaétan Dumas, j.c.s.
COUR SUPÉRIEURE
Palais de justice de Sherbrooke
375, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6B9

**OBJET : Dans l'affaire du plan l'arrangement de Montreal, Maine &
Atlantic Canada Co.
No de Cour : 450-11-000167-134
Notre dossier: 2962195**

Monsieur le Juge,

Nous vous écrivons relativement à la requête de CP en exception déclinatoire. Le Procureur général du Canada est d'avis que cette requête est mal fondée pour les raisons suivantes :

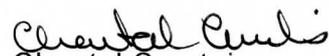
- La requête de CP est tardive rendant ce dernier forclos d'agir.
- CP ne peut se prévaloir du « come back clause » pour contester la juridiction du tribunal, n'ayant pas agi à l'intérieur de délais raisonnables et ayant participé activement aux débats depuis le mois d'août 2013.
- Le jugement du Juge Castonguay est bien fondé et sa décision a force de chose jugée.
- La définition de « compagnie de chemin de fer » à l'article 2 de la LACC ne vise pas MMAC.
- Le juge de la cour supérieure peut en vertu de sa juridiction inhérente statuer sur le plan d'arrangement déposé par MMAC.
- Subsidiairement, depuis la vente de ses actifs et l'annulation de son certificat d'aptitude, MMAC n'est plus une compagnie de chemin de fer.

Nous avons pris connaissance du plan d'argumentation de Montreal, Maine & Atlantic Canada Co. Nous souscrivons entièrement au plan déposé par ces

derniers qui traite de tous les arguments précités. Par conséquent, nous ne produirons pas de notes additionnelles.

Nous serons présents à l'audition pour appuyer les représentants de MMAC dans leur contestation et faire des représentations additionnelles si nous le jugeons nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge, l'expression de nos salutations distinguées.


Chantal Comtois
Avocate générale

CC/dg

c.c. La liste de signification et Me Patrice Benoit, Gowling